

Mécanisme d'accès

(chirurgies non urgentes)

Consultation du patient par le médecin de famille

Référence à un médecin spécialiste
Évaluation du besoin de chirurgie

Décision d'opérer

- Requête opératoire signée par le chirurgien
- *Inscription dans la liste d'attente : jour 0*

Le patient reçoit une confirmation écrite de son inscription sur la liste d'attente et un feuillet explicatif avec les coordonnées du responsable de l'accès

Hanche, genou, cataracte

Le patient reçoit un appel dans les 30 jours lui confirmant une date d'opération à l'intérieur de 6 mois

Tous les autres types de chirurgie

Confirmation de la date de chirurgie 3 mois avant l'opération

Si le délai ne peut être respecté

Deuxième offre : possibilités

- Même établissement par un autre médecin
- Autre établissement, même région
- Autre région
- Centre médical spécialisé (CMS, CMSA)

CHIRURGIES DANS LES DÉLAIS REQUIS

Calcul du temps d'attente